

## REGLEMENT INTERIEUR

### **RÈGLEMENT INTÉRIEUR – IDH**

1. Les membres s'engagent à respecter les valeurs humanitaires de l'association.
2. Les fonds reçus doivent être utilisés exclusivement pour les projets hydriques et solaires.
3. Aucun membre ne peut utiliser l'association pour un intérêt personnel.
4. Les décisions techniques sont validées par le bureau qui consultera un comité d'experts bénévoles ou payés.
5. Les dépenses supérieures à 200 € doivent être validées par le bureau.
6. Les membres peuvent quitter l'association à tout moment par simple courrier.